

Aménagements Fonciers

Le remembrement en question (1995)

Le remembrement a-t-il changé ?

Dans les paroles et les textes : oui. Dans la réalité du terrain ,c'est moins sûr. La commission se nomme maintenant Commission Communale d'Aménagement Foncier. Le mot « remembrement » fait peur. On a tenté de l'évincer du vocabulaire. Les directives véhémentes et autoritaires de certains fonctionnaires ont fait place aux exposés patelins et aux formules anesthésiantes, en finalité les objectifs restent les mêmes, les moyens pour les atteindre sont un peu différents.

Les P.Q.P.N. sont maintenant trois par commission. C'est bien, on se sent moins seul. Mais dans une commission de 16 membres, on est rapidement marginalisés à trois, sans aucun espoir de faire basculer la majorité.

La commission est présidée par un juge (souvent stagiaire), nullement intéressé par le sujet, mais votant toujours dans le sens souhaité par les organisateurs, avec voix prépondérante en cas d'égalité... Les membres locaux sont, la plupart du temps, ceux qui ont demandé le remembrement et qui utilisent souvent un argument de poids : « *le remembrement , c'est le progrès* ». Ben voyons ! La commission est dirigée et animée par des ingénieurs de la D.D.A.F. Qui, même si le système de rémunération a été un peu modifié, perçoivent cependant un pourcentage de gratification non négligeable sur le montant des travaux effectués. Un système pervers qui continue sans doute à être générateur d'abus.

Combien ça coûte ?

Le coût moyen d'un remembrement est d'environ 1300 F l'ha, une somme à multiplier par deux si on ajoute les travaux connexes. En 1992, pour l'ensemble de la France, le coût du remembrement avec les travaux connexes se serait élevé à 850 millions de francs. France Nature Environnement estime que le milliard a été dépassé.

Cela profite à qui ?

La Cour des Comptes a révélé, en 1990, que le montant des primes sur travaux représentait, suivant les départements, de 30 à 40 % du salaire de base d'un ingénieur D.D.A.F., permettant au bénéficiaire de passer de 12 à 18 000 F voire 20 000 F par mois.

Autre profession à tirer largement les marrons du feu : les géomètres-experts. En Vendée par exemple, la part du géomètre est de 1100 F l'ha : 2/3 en réfection du cadastre, 1/3 en honoraires. Un pactole non négligeable.

Comme on peut le constater, devant tous les intérêts convergents pour que l'énorme machine à fric continue à tourner, l'avis des P.Q.P.N; ne pèse pas lourds, et elles se posent souvent la question : *Notre présence ne sert-elle pas seulement d'alibi écologique pour cautionner des opérations nuisibles au milieu naturel ?*

Qui paie ?

Nous tous, par l'intermédiaire du Conseil Général qui subventionne entre 40 et 60 %. Pour la partie restante, le financement est assuré par la commune à travers l'impôt, ou par l'Association foncière qui prélève une taxe auprès des propriétaires, étalée sur plusieurs années.

Ce que l'on relève de positif :

Il est exact que les géomètres essaient de calculer les nouvelles limites du parcellaire en utilisant les anciennes, ce qui permet de conserver, dans un premier temps, davantage de haies.

Ce qui ne l'est pas du tout :

A l'intérieur d'un nouvel ensemble d'une dizaine d'hectares, rien n'empêche le nouveau propriétaire, dans les années qui suivent, de faire sauter la plupart des haies des anciennes parcelles ; comme chaque paysan est maintenant pourvu su matériel idoine, il ne s'en prive pas. Le résultat c'est souvent dans les

cinq années qui suivent un remembrement, 60 % des haies et des arbres qui partent en fumée. Il y aurait pourtant un moyen de réduire ce saccage : depuis le temps que l'on sait que la haie n'est rien d'autre qu'une forêt linéaire, il suffirait de réglementer les arrachages, comme cela a été fait pour le déboisement.

Sans nul doute, le législateur y pensera quand les bocages auront disparu.

Un autre aspect important :

Le remembrement continue à semer la haine et la discorde. En novembre dernier, il a été à l'origine d'une tentative de meurtre à Thuret dans le Puy-de-Dôme. Si heureusement, de telles actions extrémistes sont rares, il n'en demeure pas moins que des rancœurs tenaces s'installent souvent pour une génération, dans beaucoup de communes remembrées.

La solution d'arrêter la machine à saccages commence à être envisagée, et chaque nouvelle période d'inondations remet le problème sur le devant de la scène des médias. Et puis, on oublie...

La destruction du patrimoine vert est-elle pour autant passée inaperçue ? Pas vraiment. Les experts estiment qu'en France, en trente ans, plus de 100 000 millions d'arbres isolés ont disparu (l'équivalent de 500 000 ha de forêt, soit 50 forêt de Tronçais). Plus de 500 000 km de haies ont subi le même sort, ainsi que 33 000 km d'arbres d'alignement. En 1980, il y avait 2 500 000 arbres au bord des routes. En 1990, il en restait environ 300 000, sans que l'impact sur les accidents de la route soit vraiment positif.

Il est urgent d'arrêter le massacre et de replanter :

Plus de 40 départements (parmi lesquels je n'ai pas trouvé le nôtre) mènent des actions de replantation. Depuis trois ans, les Côtes-d'Armor, le Finistère, la Mayenne, le Calvados, replantent plus de 100 km chaque hiver. La Vendée replante, cet hiver, plus de 500 km de haies. En Allier, on continue les arrachages et l'on ne plante que des panneaux « Avec le Conseil Général, protégeons la nature » sur le bord de nos routes. Il serait grand temps de changer de cap.

Pierre Lafaix